BI

Université de Montréal

SPOLIATION

DES

BIENS DE LA PROPAGANDE

PROTESTATION SOLENNELLE

FAITE À

L'UNIVERSITE LAVAL

QUÉBEC
TYPOGRAPHIE DE P.-G. DELISLE
1884

JUN 2 3 1973

SPOLIATION

DES

BIENS DE LA PROPAGANDE

PROTESTATION SOLENNELLE

FAITE À

L'UNIVERSITE LAVAL

Réjean
Olivier
6816
Ex-Libris

QUÉBEC
TYPOGRAPHIE DE P.-G. DELISLE
1884

BX1373
U55
***

Imprimatur,

CYRILLUS S. LEGARÉ, V. G.,
Administrator.

12 a Maii A. D. 1884.

PROTESTATION SOLENNELLE

CONTRE LA

SPOLIATION DE LA PROPAGANDE

L'époque des persécutions est aussi l'époque des plus sublimes affirmations de l'esprit catholique. Depuis le jour où les premiers martyrs du Christ, cités au tribunal de la tyrannie païenne, étonnèrent le monde par des professions de foi d'un courage sans égal, le vrai peuple chrétien, formé à l'école de si glorieux ancêtres, n'a jamais failli à son honneur. Des tempêtes ont soufflé : c'est alors surtout qu'on l'a vu grand et fidèle, inébranlable dans ses croyances. Aujourd'hui, plus que jamais, le vent des persécutions, parti des plus hautes régions sociales, semble se déchaîner dans toute sa rage : le peuple de Dieu, comme un chêne sous l'effort de l'Aquilon, ne fait qu'enfoncer plus avant ses racines dans le sol, pour y puiser une nouvelle vigueur.

De cet admirable phénomène peut-on désirer un exemple plus frappant que celui qui nous est offert dans l'énergique protestation des catholiques de tous les pays, et en particulier des catholiques de Québec, contre l'injuste spoliation des biens de la Propagande, décrétée par la Cour de Cassation de Rome ?

Oui, la Papauté outragée vient de recevoir du Canada un nouveau gage de sa foi, et si la gloire nationale est un titre qu'il est permis d'afficher, de proclamer avec orgueil, nous sommes heureux de dire, à la louange de nos compatriotes, que la population cana-

dienne non seulement de la ville, mais même de la Province de Québec, a su trouver, pour stigmatiser l'acte inique du Gouvernement italien, des accents qui ne seront peut-être pas jugés indignes de la grande cause catholique. Nous voulons parler de la démonstration solennelle faite à Québec, dans les salles de l'Université Laval, le 30 avril de la présente année : démonstration universitaire d'abord, mais à laquelle toute la Province catholique de ce pays s'est fait un honneur de prendre part par l'adhésion de son autorité la plus haute, tant civile que religieuse, comme aussi par le concours enthousiaste d'un grand nombre de ses représentants.

Déjà, dès l'année 1860, l'Université Laval, émue des premiers empiètements de la révolution italienne, s'estimait fière d'ouvrir ses portes à la foule des citoyens catholiques du Canada, qui venaient sous la présidence de leur Archevêque Mgr C.-A. Baillargeon, d'illustre et sainte mémoire, faire entendre le cri indigné de leurs plus vives protestations. En 1871, le même cri d'amertume et de douleur, rendu plus intense par la violation honteuse du Sanctuaire de la Papauté, s'élevait encore des salles de cette même institution, et cette fois sous la présidence de Mgr E.-A. Taschereau, notre vénéré pasteur, pour aller porter au cœur affligé de Pie IX les sympathies filiales d'enfants soumis et dévoués.

Depuis, la révolution, poursuivant sa marche, a grandi, et l'Université Laval, pleine des traditions de son passé, vient de prouver que son amour pour l'Eglise grandit aussi avec les persécutions et les outrages dont on ne cesse d'accabler cette Mère bienfaisante.

La démonstration grandiose du 30 avril restera dans les annales de cette institution comme une des plus belles pages de son histoire. C'est que, sans doute, des motifs particuliers lui faisaient un devoir, à elle, première Université fondée par la Propagande, à elle, seule Université Catholique de l'Amérique du Nord, de provoquer, dans une manifestation publique, cette protestation de la conscience catholique outragée, et d'être la première à élever ainsi la voix contre l'indigne spoliation dont le Gouvernement italien vient de se faire l'auteur. Mais aussi, avec quel enthousiasme, avec quel esprit d'amour et d'attachement au S.-Siège notre population Québecquoise, et avec elle toute la Province de Québec, si largement représentée, ne s'est-elle pas empressée de venir se rallier à ce grand mouvement de la foi parmi nous !

Monsieur le Recteur, à la tête du Corps Universitaire, présidait la séance, tandis qu'autour de lui les différents membres des quatre facultés de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts couvraient l'estrade de la grande salle des Promotions. Au dessus de Monsieur le Recteur, on remarquait le portrait de Mgr de Laval. Pourquoi associer ainsi la fête du vénérable fondateur du Séminaire de Québec, qui se célèbre chaque année le 30 avril à l'Université, à une séance de protestation contre les persécutions de la Propagande ? C'est là une coïncidence dont on s'expliquera facilement les raisons, après avoir lu le discours d'ouverture de la soirée. Ajoutons que le portrait du saint Evêque était l'unique décoration de la fête. Mais aussi cette grande figure du premier Evêque du Canada, entourée de l'auréole de si glorieux

souvenirs, jetait bien, à elle seule, assez d'éclat sur cette séance pour ne laisser désirer aucune autre parure. En l'absence de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, M. l'Administrateur était au fauteuil d'honneur. Quelle assistance nombreuse, imposante comme la démonstration elle-même ! A part les élèves de l'Université, du petit et du grand Séminaire, ainsi que de l'Ecole Normale, on remarquait sur les sièges un clergé choisi, nos hommes publics les plus distingués, toute l'élite de la société Québecquoise. On était particulièrement heureux de compter dans cette belle assistance bon nombre de Membres des deux Chambres de notre Législature. Pour un moment, les divisions politiques cessaient : toutes les couleurs venaient se confondre dans l'unique couleur du drapeau religieux, de la bannière papale, à l'ombre de laquelle on ne voit marcher que des cœurs unis. Car, comme l'a si bien dit un orateur de la soirée, quand il s'agit de la foi, le peuple canadien, d'ailleurs si divisé, n'a plus qu'un esprit, qu'un cœur et qu'une voix.

Nous ne saurions passer sous silence le fait, digne de remarque, qu'on a bien voulu consentir à l'ajournement de l'Assemblée Législative, ce soir là même, dans le but de permettre aux honorables députés d'assister à la grande démonstration religieuse faite à l'Université. C'est là, en effet, une démarche qui honore notre Législature et le pays tout entier.

Il s'agissait de venir censurer, condamner les envahissements du pouvoir civil italien, d'un pouvoir impie et sacrilège. Et nos législateurs, obéissant à l'esprit religieux, n'ont pas cru devoir manquer à cette tâche généreuse : ils sont venus mêler leurs

protestations à celles de l'Université et de l'Eglise ; et en cela, ils ont fait preuve de foi en même temps que de véritable intelligence politique, parce qu'ils ont montré comme ils savent comprendre les intérêts de la puissance civile, dont toute la force est fondée sur le droit, et le respect de l'autorité religieuse.

Jamais l'Université Laval n'oubliera les applaudissements chaleureux dont retentirent, pendant près de trois heures, les échos de ses salles, à la voix des différents professeurs qui prirent successivement la parole dans cette mémorable soirée du 30 avril. L'enthousiasme, comme un flot toujours montant, allait gagnant et pénétrant de plus en plus le cœur de cette foule religieuse, sympathique, accourue pour protester contre les spoliateurs de la Propagande, avec le dévouement passionné qui caractérise la foi de notre peuple. Car, il faut le dire, au sein de nos populations canadiennes, la foi, l'attachement au S.-Siège est une fibre délicate et sensible qui s'agite au moindre choc, que la moindre secousse suffit à faire vibrer. La sentence odieuse, portée contre les biens de la Propagande, pouvait-elle ne pas exciter ici un sentiment d'indignation générale?

La démonstration de l'Université Laval, disons du peuple catholique de notre Province, a donc été un succès : bien plus, elle doit compter comme un triomphe, un noble triomphe de l'Eglise, puisque le triomphe véritable n'est pas celui que la violence opère, mais bien celui qui se fonde sur le mouvement spontané d'âmes émues et d'esprits convaincus.

Le lendemain, toute la presse de Québec consacrait à cette fête une large place dans ses colonnes. Bien

peu de démonstrations publiques ont ici le sort d'un retentissement aussi enthousiaste et aussi profond. Les journaux protestants eux-mêmes n'ont pu s'empêcher d'applaudir, et après les commentaires éloquents de la presse, c'est la population canadienne toute entière qui, saisie de la grande nouvelle, proteste elle aussi et réprouve à son tour le jugement inique dont on frappe la Propagande.

Notre Canada est un pays bien jeune et bien petit, comparé à ses ainés, aux grandes nations de l'univers. Mais si le saint patriarche Jacob eut tant d'amour pour son fils Benjamin, nous osons entretenir la douce confiance que cette magnifique protestation du 30 avril, que ce cri de foi et d'amour de notre peuple, qui aime à s'appeler le Benjamin des peuples chrétiens, trouvera un chemin jusqu'au cœur du S.-Père, et pourra peut-être contribuer quelque peu à soulager les souffrances, à adoucir les douleurs du Pontife bien-aimé qui gouverne si sagement l'Eglise, en dépit de la malice des hommes et de l'effroyable déchaînement de toutes les tempêtes.

C'est dans cette espérance que nous offrons au public tous les discours et documents relatifs à cette grande démonstration religieuse, dont la mémoire restera éternellement chère à l'Université Laval, et à notre catholique population du Canada.

DISCOURS

DE

MONSIEUR L'ABBÉ T.-E. HAMEL,

V. G. ET RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ.

MESDAMES ET MESSIURS,

Vous savez déjà quel est le but de cette séance : protester contre la sentence inique dont la Congrégation de la Propagande a été l'objet.

Si faible que soit notre voix, nous ne voulons pas cependant qu'elle manque à cette universelle expression d'indignation que font entendre tous les pays du monde chrétien.

Mais pourquoi, en ce jour, habituellement consacré dans cette enceinte à rappeler les bienfaits de Mgr de Laval, pourquoi, dis-je, laisser de côté le premier Evêque de Québec, et choisir le jour anniversaire de sa naissance pour parler d'une question qui lui semble étrangère ?

Je me hâte de le dire, ce n'est pas oublier Mgr de Laval que de traiter la question qui nous réunit si nombreux ce soir dans ces murs.

La Propagande ! Mgr de Laval a été l'un des premiers à en apprécier l'importance et la valeur, quoi-

qu'elle n'eût encore que quelques années d'existence, puisque sa fondation date de l'année même de la naissance de notre illustre premier Evêque.

Or qu'on se reporte par la pensée à l'époque où Mgr de Laval travaillait à organiser son immense diocèse ; qu'on se rappelle quel était l'esprit du temps, surtout en France ; et l'on comprendra ce qu'il a fallu de courage, de dévouement et de conviction au premier Evêque de Québec pour soustraire son diocèse à la jurisdiction coutumière du Roi de France, et le faire dépendre immédiatement de la Propagande, surtout quand le roi de France s'appelait Louis XIV.

Aussi Mgr de Laval regardait-il la Propagande comme sa mère. Or c'est la gloire du fils de prendre la défense de sa mère injustement attaquée ; et il me semble que, du haut du ciel, Mgr de Laval nous remercie ce soir de célébrer le jour anniversaire de sa naissance, en revendiquant les droits et les privilèges de sa mère.

Mais cette mère, elle est aussi la nôtre. Car l'Université Laval a cette gloire et ce privilège d'être la première et jusqu'ici l'unique fondation de ce genre de la Propagande.

En effet, c'est par la Propagande que l'Université Laval a reçu la vie canonique et catholique ; c'est l'Eminentissime Préfet de la Propagande qui en est l'illustre Protecteur ; c'est de la Propagande que lui sont venus les plus précieux encouragements ; enfin, c'est la Propagande qui, par la bouche de son Haut Commissaire, donnait à l'Université Laval, l'automne

dernier, l'éloge le plus autorisé comme le plus spontané, lorsque Son Excellence daignait dire, dans cette enceinte même, que l'Université Laval est, aux yeux du Souverain Pontife Léon XIII, " l'une des " plus pures gloires du Canada, et une lumière de " l'Eglise, non seulement pour le pays, mais pour " tout le monde chrétien ".

Ne craignons donc pas, Messieurs, de laisser en apparence dans l'ombre Mgr de Laval, ce soir, car son esprit et son cœur sont bien avec nous, dans l'énergique protestation que nous voulons faire contre les injustices du Gouvernement italien à l'égard de la Propagande.

Il est maintenant de mon devoir de vous exposer d'une manière plus précise ce que nous nous proposons de faire dans cette séance solennelle.

Qu'on me permette d'abord quelques dates.

En 1866 et 1867, le Gouvernement italien supprimait par une loi les communautés religieuses dans les états sur lesquels s'exerçait alors son autorité.

Après l'envahissement de la dernière partie des Etats Pontificaux, et la prise de Rome en 1870, il étendait à sa nouvelle conquête la loi de suppression, en exceptant toutefois quelques communautés.

En 1873, sous prétexte d'utilité publique, le Gouvernement italien s'emparait, par une autre loi, des biens de toutes les communautés conservées, décrétait leur mise en vente et leur réalisation, et en convertissait le revenu en rentes sur l'Etat, au bénéfice de la communauté dépouillée, mais non toutefois

sans en prendre, sous un prétexte ou sous un autre, un ample percentage. C'est la fameuse loi de conversion de 1873.

Pendant 10 ans, la Propagande, qui n'est pas une communauté, s'est crue à l'abri de cette loi.

Mais voilà que le Gouvernement italien s'est aperçu qu'il y avait là un gain à faire en même temps qu'il pensait sans doute aux entraves qu'il mettrait du même coup aux œuvres de propagation de la religion. Il commença donc à opérer la conversion des biens de la Propagande. Le Saint Père en appela aux tribunaux civils ; victorieux en première instance, il vient de perdre en appel par un arrêt de la Cour de Cassation de Rome, en date du 29 janvier de la présente année, qui assimile la Propagande à une communauté religieuse.

J'ai en main un certain nombre de résolutions qui vont vous être développées succinctement. En voici une briève analyse.

Les quatre premières affirment que cette application de la loi de 1873 est 1° en contradiction flagrante avec la loi sur laquelle elle s'appuie, 2° contraire au Droit international, 3° contraire au Droit naturel de propriété et 4° contraire à la civilisation.

La cinquième expose que cette prétendue *conversion* des biens de la Propagande équivant à peu près à la ruine.

Enfin, la sixième déplore cette conséquence en l'appliquant spécialement au Collège même de la Propagande, ce qui donnera lieu à un élève de cette

magnifique institution, aujourd'hui professeur à la faculté de Théologie, de dire en quoi consiste ce collège et ce que comporterait sa ruine.

Si ces résolutions sont adoptées, nous tirerons ensuite la conclusion pratique dans une septième et dernière résolution.

Je laisse maintenant la parole à Messieurs les orateurs qui vont successivement appuyer et développer ces différentes résolutions.

DISCOURS

DE

L'HONORABLE U.-J. TESSIER, LL. D.

JUGE DE LA COUR DU BANC DE LA REINE, ET DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT À QUÉBEC.

MONSIEUR LE RECTEUR, MESDAMES ET MESSIEURS,

J'ai l'honneur de proposer qu'il soit déclaré :

Que le fait d'assimiler la Propagande aux corporations ou communautés religieuses comprises dans la loi de conversion de 1873, ainsi que vient de le faire la Cour de Cassation, siégeant à Rome, le 29 janvier dernier, est injustifiable sous tous les rapports et contraire au sens juridique de cette même loi.

Je suis d'autant plus heureux de faire cette proposition qu'elle réveille en moi des souvenirs bien agréables, que vous me permettrez, j'espère, de rappeler. Il y a trois ans, j'avais l'honneur de visiter cette grande institution que l'on est en train de détruire aujourd'hui, et je pouvais en constater personnellement l'immense importance, pour ne pas dire l'absolue nécessité. Sans doute le souvenir de l'accueil bienveillant que me fit alors Son Eminence le Cardinal Préfet de la Propagande n'est pas le moins agréable de cette évocation de mon voyage à Rome ;

mais je ne puis m'empêcher de rappeler l'impression que j'éprouvai en rencontrant, dans ce sanctuaire ouvert à toutes les nations, de jeunes compatriotes qui y puisaient la science à sa source même, et qui sont maintenant professeurs dans notre Université.

Après l'exposé si clair que vient de faire M. le Recteur, je ne veux ajouter que quelques mots à l'appui de ma proposition.

Le Parlement italien, par les lois de 1866 et 1867, avait déjà commis une grande iniquité en supprimant certains ordres religieux.

En appliquant cette loi aux Etats du Pape, il n'avait fait qu'accroître encore l'injustice, puisque, contrairement à la loi des garanties, c'était affaiblir la puissance du Saint-Siège et le priver de ses auxiliaires nécessaires.

Quand fut édictée la loi de conversion de 1873, (nouvelle iniquité exercée à l'égard des communautés conservées), il ne vint à l'idée de personne que cette loi pût atteindre la Propagande, d'autant moins que la parole de Victor Emmanuel y semblait engagée formellement. Pendant dix ans l'on a agi comme si cette loi de 1873 ne comprenait pas la Propagande.

Mais après ce temps, le Gouvernement italien, comme s'il avait jusque là simplement usé de tolérance, appliqua à la Propagande la loi de conversion et commença à disposer de ses propriétés. Le Souverain Pontife fit intenter alors un procès devant les tribunaux civils de Rome. La Cour Suprême donna gain de cause au Souverain Pontife ; on crut la Propagande sauvée. Mais le Gouvernement italien en

appela devant la Cour de Cassation de Rome ; et l'arrêt que vient de porter celle-ci, le 29 janvier dernier, renverse le jugement de la Cour Suprême et approuve l'injuste spoliation des biens de la Propagande.

Pourtant il paraît assez évident que la Propagande ne peut pas être comprise parmi les communautés religieuses que la loi de 1873 avait pour but d'atteindre. Il suffit, pour s'en convaincre, de connaître la constitution ou l'organisation de la Congrégation de la Propagande.

Une comparaison avec nos institutions gouvernementales peut servir à éclaircir ce point.

La loi de conversion de 1873 atteint ce que nous désignons ici sous le nom de *Corporations religieuses.* Or la Propagande n'est pas une *corporation* distincte, et par conséquent n'a pas la personnalité juridique comme les corporations. C'est une commission ou un comité composé de Cardinaux, administrant les fonds destinés à aider le Souverain Pontife dans la propagation de la foi sur toute la surface du globe. C'est donc un simple département de l'administration de l'Eglise par le Souverain Pontife, absolument comme les différents ministères de nos gouvernements civils sont des départements de l'administration de l'Etat.

Or à qui viendra-t-il à l'idée, par exemple, que le Département de l'Instruction Publique ici, puisse être considéré comme une corporation distincte du Gouvernement ? Il est évident que ce n'est qu'une branche, que l'un des ministères à l'aide desquels le

gouvernement administre cette partie des affaires de l'Etat.

Les biens, les fonds que ce département administre, ne sont pas les biens de ce ministère en particulier, mais ils appartiennent à l'Etat. De la même manière, on doit dire que les biens et les fonds de la Propagande ne sont pas la propriété de la Commission ou, comme on l'appelle, de la Congrégation des Cardinaux qui y sont préposés et qui n'en sont que les administrateurs. Ces biens sont en réalité la propriété même du Souverain Pontife comme tel. Vouloir s'en emparer, sous prétexte qu'il s'agit d'une *congrégation religieuse* telle qu'atteinte par la loi de 1873, c'est faire semblant de ne pas voir que le mot *Congrégation*, par lequel on désigne la Propagande, a un sens tout différent de celui qu'on lui donne quand on veut désigner un corps ayant une personnalité juridique.

Je conclus par où j'ai commencé et je ne puis mieux me résumer qu'en répétant la proposition que j'ai eu l'honneur de développer :

Que le fait d'assimiler la Propagande aux corporations ou communautés religieuses comprises dans la loi de conversion de 1873, ainsi que vient de le faire la Cour de Cassation, siégeant à Rome le 29 janvier de la présente année, est injustifiable sous tous les rapports et contraire au sens juridique de de cette même loi.

DISCOURS

DE

L'HON. C.-F.-S. LANGELIER, LL.D.

MAIRE DE QUÉBEC ET PROFESSEUR À LA FACULTÉ DE DROIT.

M. le Recteur, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de proposer qu'il soit déclaré :

Que la Propagande a un caractère international, tant par la provenance de ses capitaux que par la nature de sa mission ; bien que ses capitaux aient été placés jusqu'ici en Italie, ils ne sont pas une propriété italienne mais une propriété internationale. C'est donc un attentat contre le Droit des gens de vouloir les traiter comme biens nationaux italiens.

La motion que j'ai eu l'honneur de vous lire ne demande guère d'explications. Elle énonce une de ces propositions dont l'évidence s'impose à tous ceux qui connaissent l'origine de la Propagande, son histoire, la manière dont s'est formé son patrimoine, et la destination des biens qu'on veut lui enlever.

Beaucoup de personnes croient que la Propagande n'est qu'une de ces grandes congrégations romaines, espèces de ministères destinés à aviser le Souverain Pontife dans le gouvernement de l'Eglise. La Pro-

pagande serait, dans leur idée, une sorte de ministère des affaires étrangères des pays qui ne sont pas catholiques.

Elle est cela, sans doute ; mais elle est bien autre chose encore. Ceux qui ont étudié l'histoire ecclésiastique savent qu'elle a été fondée par Grégoire XV. Son but, à l'origine, était d'envoyer des missionnaires dans les pays sauvages ou barbares. Urbain VIII lui donna un nouveau développement tout-à-fait dans l'esprit qui avait présidé à son établissement. Ce n'était pas tout que de convertir à la foi catholique les sauvages et les barbares : il fallait leur assurer les services d'un clergé instruit, pris, autant que possible, parmi eux pour lui donner plus de facilité dans l'exercice de son ministère. Or comment trouver, dans un pays nouvellement converti, où les catholiques peuvent être disséminés sur un immense territoire sans former nulle part un groupe considérable de population, comment trouver le personnel enseignant, comment trouver les moyens matériels d'établir un collège ou un séminaire ?

De là est venue l'idée de ce grand Collège de la Propagande, où l'on voit des élèves de toutes les nations, parlant toutes les langues connues. Les jeunes gens de notre pays et de notre ville s'y sont trouvés sur les mêmes bancs que les jeunes gens de l'Allemagne, de la Russie, même de certains pays de l'Asie et de l'Afrique.

Car, Messieurs, j'allais oublier de vous le dire, le Collège de la Propagande ne s'en est pas tenu à ce qu'il était d'abord. On y forme encore des missionnaires, mais on ne se contente pas d'y enseigner les

premiers éléments du christianisme, les notions les plus indispensables au prêtre et au missionnaire ; il est devenu une des grandes écoles ecclésiastiques du monde. On y fait des études du caractère le plus relevé sous la conduite de professeurs qui comptent parmi ce qu'il y a de plus distingué dans le monde catholique ; enfin l'enseignement qu'on y donne rivalise avec celui de ces grands collèges de Rome, dont la réputation est répandue dans tout l'univers.

L'Université Laval a si bien compris cela, Messieurs, que voulant donner un enseignement philosophique et théologique à la hauteur de celui des plus grandes universités catholiques. elle a envoyé de jeunes professeurs se former au Collège de la Propagande. Vous aurez le plaisir d'en entendre un dans un instant.

On comprend que le maintien d'un établissement de ce genre entraîne des dépenses considérables. C'est ce qu'ont compris dès l'origine les catholiques de tout l'univers, mais particulièrement ceux des pays de missions. Aussi les dons ont ils afflué de toutes parts pour favoriser la Propagande.

Certains pays de missions, où la catholicisme s'est développé plus qu'ailleurs, ne se sont même pas contentés du Collège général de la Propagande : ils ont fondé à Rome des collèges nationaux ayant le même but et sous sa direction. C'est ainsi qu'on y voit aujourd'hui un collège arménien, un collège irlandais, un collège américain du nord et un collège grec-ruthénien.

Comme vous le voyez, Messieurs, le patrimoine de la Propagande s'est formé de contributions fournies

par les catholiques de tout l'univers. Il est dans Rome, sans doute, mais il n'appartient pas à Rome, ni à l'Italie. Il appartient aux catholiques du monde entier, dans l'intérêt des pays de missions pour lesquels il à été formé.

Ces biens, il est facile de le voir, constituent une espèce de patrimoine international de tous les catholiques des pays de missions, patrimoine dont les directeurs de la Propagande ne sont que les administrateurs et les fidéi-commissaires.

Cela explique le mouvement qui s'est fait dans tout le monde catholique, lorsqu'on a appris que le Gouvernement d'Italie voulait exproprier ces biens, et les remplacer par des rentes italiennes.

Non seulement les catholiques se sont émus, mais même un gouvernement protestant s'est occupé de la question : le Gouvernement des Etats-Unis a fait de si fortes représentations auprès de celui de l'Italie, que le collège américain du nord va conserver ses biens.

Ces jours derniers même, il y avait a New-York, sous la présidence du Maire, une assemblée où figuraient les principaux citoyens de cette grande ville. On y a protesté énergiquement contre la spoliation de la Propagande.

S'il s'agissait d'un collège, d'une institution catholique purement locale, la spoliation de ses biens serait déplorée sans doute par tous les catholiques ; ils formeraient des vœux pour qu'elle obtînt justice ; mais ils ne pourraient pas intervenir directement en sa faveur, ni demander à leurs Gouvernements d'in-

tervenir; car le Gouvernement italien pourrait leur répondre: c'est mon affaire.

Mais, je le répète, il s'agit ici d'une propriété internationale. Le Gouvernement d'Italie n'a pas plus le droit d'y toucher qu'il n'a droit de toucher à l'Hôtel de l'Ambassade d'Angleterre ou au palais de la Légation des Etats-Unis. Que dirait-on si le Gouvernement d'Italie essayait de convertir en rentes italiennes la propriété de ces derniers? On considèrerait cela comme un attentat contre le Droit international.

Or c'est précisément ce qu'il est question de faire des biens de la Propagande. On veut les convertir en rentes italiennes. En supposant même que ces rentes fussent un placement parfaitement sûr, on n'aurait pas le droit de le faire sans le consentement des intéressés. Mais ce qui rend la spoliation plus grave encore, c'est que ces rentes sont sujettes à toutes les fluctuations auxquelles sont exposées les rentes d'états, surtout dans des pays comme l'Italie où tout est si instable et si incertain.

En 1862, pendant que j'étais à Paris, le Gouvernement d'Italie essaya d'émettre un emprunt de cinq cent millions de francs. Il fut obligé de le vendre à la maison Rotschild à 65, bien que les titres fussent à 5°/₀. Et ce ne fut que grâce à l'immense crédit de la grande maison de banque israëlite que les rentes purent être vendues.

Aujourd'hui le crédit de l'Italie est meilleur, sans doute; mais qui nous assure qu'il restera toujours aussi bon? Qu'il survienne une guerre, une révolution, et ces rentes qu'on veut donner à la Propagande

en échange de ses biens, subiront peut-être une dépréciation de 40°/₀.

C'est donc une spoliation qu'on veut lui faire subir, et une spoliation très grave ; et comme c'est nous, avec tous les autres catholiques, surtout des pays de missions, qui sommes spoliés, c'est notre devoir de protester. Espérons que ces protestations seront appuyées par le Gouvernement impérial, et que le Gouvernement d'Italie, ne fût-ce que par respect pour le Droit international, y fera droit et épargnera les biens de la Propagande, comme il a consenti à respecter ceux du Collège américain du Nord.

DISCOURS

DE

M. THOMAS-CHASE CASGRAIN, LL. D.

PROFESSEUR À LA FACULTÉ DE DROIT.

MONSIEUR LE RECTEUR, MESDAMES ET MESSIEURS,

J'ai l'honneur de proposer qu'il soit déclaré :

Que la conversion des biens de la Propagande est contraire au Droit naturel de propriété en ce qu'elle transfère au Gouvernement italien une propriété qui appartient au Souverain Pontife.

A peine Rome avait-elle été fondée, que la loi reconnut à chaque citoyen un droit sur la partie du sol dont il s'était emparé ; elle disait de lui qu'il avait le *Dominium ex jure Quiritium.* Le *Dominium,* c'est-à-dire, le pouvoir absolu, la maîtrise, le domaine, *plena in re potestas.* Dès lors, le citoyen propriétaire, protégé par la loi civile, pouvait jouir de la chose, en user et en disposer à son gré. Dans toutes les luttes, dans toutes les discussions, dans tous les bouleversements, il y eut un droit auquel on ne toucha jamais, un droit qui resta debout au milieu de l'effondrement presque universel : ce fut le droit de propriété. L'Ecole enseigna l'inviolabilité de la propriété privée ; les jurisconsultes romains l'affermi-

rent par leurs arguments irréfutables ; la loi la revêtit de la majesté de sa sanction et elle descendit le cours des âges jusqu'à ce que Justinien la consacrât dans ses immortels ouvrages, qui sont la bâse et le fondement de toutes les lois du monde.

Ces païens, qui n'avaient pas assisté à la terrible promulgation des lois du haut du Sinaï, avaient entendu une voix intérieure qui leur disait : " Bien d'autrui ne prendras " ; leurs oreilles n'avaient pas été frappées non plus de cette parole du Souverain Maître aux premiers hommes : " Remplissez la terre et subjuguez là ; établissez votre domaine sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel et sur toute chose vivante qui se meut dans l'univers " ; mais, dans leur seule raison, quoique privée des lumières de la révélation divine, ils avaient compris la nécessité du droit de propriété. Descendant en eux-mêmes, ils s'étaient dit : Nous existons ; tout nous porte, tout nous entraine irrésistiblement à conserver cette existence, cette vie, qui s'éteindra, si nous ne la soutenons, si nous ne la maintenons pas. Or ces moyens de soutenir en nous la vie passent, s'usent et disparaissent ; il faut les remplacer constamment : il nous faut la nourriture, il nous faut le vêtement. Où les trouverons-nous, sinon dans la terre rendue productive par notre travail ? " La fécondité de la terre et le travail de l'homme qui la cultive, sont deux sources inépuisables qui correspondent ainsi à des besoins sans cesse renaissants. Il résulte de là qu'ayant le devoir de notre conservation, nous avons le droit d'user de certaines choses qui ne peuvent en même temps servir aux autres hommes. Ce droit de nous servir de certains objets à l'exclu-

sion de tout autre s'appelle *propriété*, parce que nous devenons ainsi les propriétaires et les maîtres de ces objets."

Ces grands principes, Messieurs, la Rome antique en mourant, les légua aux générations futures. Tous les peuples recueillirent ce précieux héritage.

En France, Jean-Jacques Rousseau a osé dire : "Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire *Ceci est à moi*, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargné au genre humain celui qui, arrachant les pieux et comblant les fossés, eût dit à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus, si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne ! " Pothier, quelque temps après, remontant aux vraies sources et écartant ces sophismes, fruit d'un cerveau malade, définissait la propriété : "le droit de disposer d'une chose comme bon semble, sans donner atteinte aux droits d'autrui ou aux lois." Portalis, en exposant les motifs du titre de la propriété, commence par établir qu'elle est de droit naturel : "L'homme, dit-il, naît avec des besoins ; il faut qu'il puisse se nourrir et se vêtir ; il a donc droit aux choses nécessaires à sa subsistance et à son entretien. Voilà l'origine du droit de la propriété." Et il propose cet article du Code Napoléon, qui est encore aujourd'hui la loi en France : "La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par la loi ou par les règlements."

Troplong, après avoir soutenu que la propriété est de droit naturel, ajoute : " Or, le droit naturel est un droit fixe dans la vérité ; on ne s'en écarte qu'aux dépens de la justice et de l'équité," et il conclut en affirmant que " le domaine de propriété est, en tout, immuable et sacré."

L'Angleterre, dont le glorieux drapeau emporte dans ses plis la liberté partout où il va, l'Angleterre a depuis longtemps reconnu le caractère sacré de la propriété individuelle, et elle a dit : " Every Englishman's house is his Castle."

Aux Etats-Unis, où trop souvent les notions du droit et de la justice sont méconnus, la propriété est considérée comme tellement inviolable que, lorsque l'Italie a voulu mettre la main sur le collège américain à Rome, le Gouvernement protestant de Washington lui a dit : Halte là ! ceci ne vous appartient pas. Il n'est pas à moi non plus, c'est vrai : mais je protège la propriété absolue contre tous les voleurs ; n'y touchez pas.

Et si, à côté de toutes ces grandes constitutions, j'ouvre notre modeste code civil du Bas-Canada, j'y trouve répété en toutes lettres l'article du code Napoléon, que je vous ai cité : " La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements."

Toutes les législations, tous les pays civilisés ont reconnu la nécessité de ces principes fondamentaux. Ils se sont inclinés devant le droit de propriété et ils ont dit : le droit de propriété est absolu, c'est-à-

dire que le propriétaire est le maître souverain de ce qui est à lui. Ce droit est exclusif, c'est-à-dire, que le propriétaire ne peut être troublé par personne dans l'exercice de son droit ; il est irrévocable, et cette irrévocabilité découle nécessairement de son absolutisme.

Les peuples chez qui ces principes étaient profondément enracinés, furent de grands peuples, des peuples forts. L'oiseau qui plane dans l'air, cherchant au hasard un arbre où il pourra suspendre son nid, et qui, suivant les saisons et les vents, s'envole avec sa couvée, l'oiseau n'a pas de patrie. Mais l'homme qui a une maison qu'il habite, une terre qu'il cultive, est attaché au sol même ; assurez-le que son droit est absolu, exclusif, irrévocable : il travaillera avec plus d'énergie à faire fructifier la terre, à embellir les lieux où son nom et sa famille ont pris naissance, et il laissera à ses descendants, avec un héritage qui les intéressera, un souvenir qui les enracinera au sol qui les a vus naître. Dites-lui au contraire que ce champ qu'il arrose de ses sueurs, un jour quelqu'autre le lui enlèvera ; dites-lui que ce palais qu'il élève à grands frais, à peine sera-t-il terminé, un autre l'habitera ; et vous le verrez, sans patrie comme l'oiseau, voyager de pays en pays, chercher où reposer un instant ses membres fatigués, pour reprendre ensuite sa marche, sans laisser de traces derrière lui.

Il était réservé aux tristes descendants de ces jurisconsultes romains dont je vous parlais, d'enlever à la propriété son caractère sacré, de contredire les enseignements qu'ils avaient reçus de leurs devan-

ciers, de renverser les notions sanctionnées par vingt siècles d'expérience.

Dans cette même Rome, où les jurisconsultes avaient écrit : la propriété, c'est la maîtrise absolue, exclusive, irrévocable sur une chose,—ils se sont écriés : non, la propriété individuelle n'existe pas, nous avons changé tout cela. S'il nous plait de vous enlever vos terres, vos habitations, vos palais, nous le ferons, et nous vous donnerons en retour des rentes que nous vous servirons à notre guise.

Supposons pour un instant, Messieurs, que le Parlement décide un beau jour de confisquer ce magnifique édifice dans lequel nous sommes réunis ce soir, de le vendre aux enchères et de payer au Séminaire de Québec, en compensation, une rente annuelle sur le prix de vente: quel cri d'indignation s'élèverait de toutes les parties du pays ! et avec quelle rapidité, dans ce libre Canada, un parlement qui adopterait une loi aussi inique, serait balayé par la colère du peuple ! Et cependant, c'est l'application d'une telle loi que la Cour de Cassation de Rome vient de sanctionner! C'est-à-dire que le propriétaire n'a plus le droit de jouir de sa propriété : on la lui enlève. Il n'a plus le pouvoir d'en user : on l'a transformée. Il ne peut plus en disposer : elle n'existe plus pour lui. Entre cette spoliation sur une grande échelle, et le fait d'un homme puissant qui enlève au plus faible sa maison, il n'y a que la différence du grand au petit.

De quel droit l'Etat peut-il s'emparer de ce qui appartient au particulier ? Ce n'est pas l'Etat qui a établi le droit de propriété : le droit de propriété est une nécessité qui s'est imposée à l'Etat ; et l'impérieux

devoir de l'Etat est non seulement de respecter ce droit, mais de le protéger, de lui donner toutes les garanties. Car, comme le dit Laurent, auteur peu suspect en pareille matière, " le droit de propriété est le fondement de l'ordre social ; si le législateur veut que les non-propriétaires le respecte, il doit donner l'exemple du respect."

La cause de tout ce trouble qui envahit l'Europe et qui fait trembler la société jusque dans ses fondements, c'est que la révolution a inventé une distinction dans les droits des hommes : il y a un droit pour les citoyens, et un autre droit pour tout ce qui touche le moins du monde à l'Eglise. Sentant qu'elle ne peut avancer dans sa marche destructive qu'en renversant cette barrière puissante qui a toujours résisté à ses envahissements, elle s'est appliquée d'abord à ébranler dans les esprits la foi et l'attachement aux principes religieux ; battue, obligée de retraiter, dans ces derniers temps elle a forgé une arme nouvelle, la famine. Enlevons aux prêtres, a-t-elle dit, enlevons aux communautés religieuses, enlevons au Pape même leurs moyens de subsistance : alors, ils disparaîtront, et la révolution deviendra maîtresse du monde.

Une fois engagée dans cette marche, elle ne s'arrête plus, ni devant les raisonnements de la philosophie, ni devant le cri de la conscience. Avec une audace incroyable, elle fait des lois, sans donner à ceux qui les façonnent le temps d'y réfléchir ; et puis elle s'autorise de ce qu'elle appelle la volonté du peuple pour tarir, dans ses sources mêmes, la force et la vitalité du peuple : le droit de propriété est sacré ; pas pour les communautés religieuses ! il est immuable ;

pas pour les communautés religieuses ! il est fondé sur le droit naturel, sur les besoins de chaque jour, il est admis chez tous les peuples ; encore une fois, pas pour les communautés religieuses, pas pour le Pape !

Mais les membres des communautés religieuses, parce qu'ils travaillent sans espoir de récompense ici bas, pour la grandeur, pour l'avancement de la nation, ne sont donc pas des citoyens ! Ils n'ont donc pas de droits ! Mais le Pape, qui commande à des millions d'hommes, n'est donc pas même un simple citoyen dans cette Rome, qui lui doit, à lui seul, de s'être conservée et d'avoir pu traverser les siècles, en regardent tomber autour d'elle ses orgueilleuses contemporaines !

Où nous conduit une pareille doctrine ? à la liberté ? Mais dès que je ne puis professer ma foi religieuse, dès que vous m'enlevez les moyens de mettre dans la profession de ma foi les pratiques et les cérémonies que j'y crois nécessaires, suis-je libre ? Je ne serai donc libre que lorsque vous m'aurez forcé de penser, de croire, d'agir comme vous ! Etrange doctrine qui en réalité m'enlève ma liberté !

Mais poussons ces braves Italiens jusque dans leurs derniers retranchements. Il est généralement admis que l'Etat, pour cause d'utilité publique, peut exproprier les particuliers en leur payant au préalable une compensation légitime. L'utilité publique doit être évidente, manifeste. " On justifie mal le droit d'expropriation, écrit encore Laurent, en disant que l'intérêt particulier doit céder devant l'intérêt général. Le propriétaire a plus qu'un intérêt, il a un droit. S'il doit faire le sacrifice d'une partie de ce droit,

c'est que la société aussi à un droit, parce qu'elle a une mission à remplir." Or, quelle utilité publique, manifeste, évidente, poussait le Parlement italien à exproprier la Propagande ? (je dis *exproprier* pour me servir d'un langage parlementaire) quelle mission avait-il en vue ? quels intérêts avait-il à sauvegarder contre cette institution, qui depuis au delà de deux siècles promène à travers le monde le flambeau de la civilisation ? Ici encore la loi des conversions est en défaut : il faut de nouveau chercher la raison de l'arrêt de la Cour de Cassation dans la haine féroce de la révolution contre l'Eglise.

Il y a douze ans, Monsieur le Recteur, jeune écolier, dans cette même salle, au milieu de la libre population de Québec, j'assistais à la solennelle protestation que nous faisions alors contre la spoliation des Etats du Pape par le Roi Victor Emmanuel. Ne pouvant mêler ma faible voix à celle des hommes éminents qui donnaient en cette circonstance un libre cours à leur indignation et à leur douleur, je faisais mon devoir en applaudissant du mieux que je pouvais aux éloquentes paroles qui tombaient de leurs lèvres. Aujourd'hui, je me sens grandement honoré de pouvoir prendre une part active à la démonstration que nous faisons ce soir, et de pouvoir protester, comme avocat catholique, contre la violation des principes fondamentaux du droit et, comme sujet anglais, contre l'atteinte portée à la liberté individuelle. Puissent nos protestations être entendues de l'autre côté de l'Océan ! puissent-elles y faire comprendre que, si nous sommes un jeune peuple, nous savons reconnaître et proclamer que les Parlements et les Tribunaux ont des devoirs qu'ils ne peuvent fouler aux pieds sans soulever l'indignation universelle !

DISCOURS

DE

MGR BENJAMIN PAQUET, S. T. D.

DOYEN DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

MONSIEUR LE RECTEUR, MESDAMES ET MESSIEURS,

J'ai l'honneur de proposer qu'il soit déclaré :

Que la conversion des biens de la Propagande est un outrage à la cause de la véritable civilisation, dont cette institution est le principal foyer.

L'arrêt par lequel la Cour de Cassation de Rome vient de frapper si odieusement les biens de la Propagande, a soulevé et soulève encore dans le monde catholique tout entier les plus énergiques protestations.

Ce sont tous les droits qui protestent à la fois : le droit de propriété indignement violé, le droit international, le droit positif italien lui-même, foulés aux pieds. Mais au milieu de toutes ces protestations, entre toutes les voix indignées que la justice fait entendre des quatre coins du globe, il en est une plus triste et plus profonde que toutes les autres, parce qu'elle est plus universelle.—Ecoutez-la, Messieurs, c'est la voix, c'est la protestation du genre humain

lui-même : du genre humain créé par Dieu et pour Dieu, du genre humain pour lequel le sang d'un Dieu a coulé, et que l'on vient attaquer dans son droit le plus naturel et le plus sacré, le plus humain à la fois et le plus divin.

L'homme n'a-t-il pas, de sa nature, un droit incontestable à sa propre perfection, et, après la mort du Christ, aux lumières de la foi, aux bienfaits de la véritable civilisation ? Oui, c'est là le droit le plus intime, le plus précieux que la nature humaine porte en son sein.—Eh bien ! la sentence inique qui frappe la Propagande est un attentat contre ce droit, parce qu'elle est un attentat contre l'action éminemment civilisatrice de cette grande institution.

Je viens donc, au nom de l'humanité, au nom de la civilisation outragée, protester, moi aussi, contre l'acte criminel qui a provoqué la présente démonstration.

Tâche bien triste et bien douloureuse, il est vrai ! Hélas ! au déclin d'un siècle qui, par ses progrès matériels et ses découvertes multiples, a la prétention d'avoir porté la civilisation à son apogée, qui eût dit que la conscience catholique serait contrainte d'enregistrer d'énergiques censures contre les actes du gouvernement d'une grande nation, comblée de faveurs et de bienfaits par le catholicisme lui-même ; contre les actes d'un gouvernement qui siège dans la même ville que le Vicaire de Jésus-Christ, au centre de cette cité illustre, foyer radieux d'où est sortie toute vraie civilisation !

Le coup porté par la Cour de Cassation contre la Propagande est d'autant plus sensible au grand Pape

Léon XIII, qu'il atteint l'institution la plus chère à la Papauté, celle qu'on aurait crue le plus à l'abri de tout attentat de la part d'hommes qui se proclament les promoteurs de la civilisation, mais qui en réalité s'en montrent les éteignoirs et les destructeurs.

Quel est, en effet, le but de la Propagande ? Quelle a été et quelle est son action constante dans la société et le monde ? Son but, Messieurs, vous le connaissez : c'est de porter jusqu'aux extrémités de la terre les lumières de la foi ; son action, c'est de promener, de faire briller, au milieu des gentils et des peuples les plus déshérités, le flambeau divin de la civilisation. Oui, disons-le sans crainte, la Propagande est le plus grand pouvoir civilisateur qu'il y ait au monde.

Car il faut bien comprendre ce que c'est que la vraie civilisation. Dans son sens le plus général, civilisation veut dire développement, culture, perfectionnement. Un peuple civilisé, c'est un peuple sorti de l'état sauvage, qui a développé ses facultés naturelles, que la vie du progrès anime, et que le sentiment de sa perfection rend fier de planer au-dessus des autres peuples.

Mais ici de quel développement s'agit-il, de quelle culture, de quel perfectionnement ? L'histoire nous dit de deux grandes nations de l'antiquité païenne qu'elles surent atteindre à un degré éminent de culture intellectuelle, de perfectionnement social. Dirons-nous que ces deux nations furent marquées au sceau de la véritable civilisation ?—Notre siècle ne cesse de vanter ses progrès, ses étonnantes décou-

vertes, les prodigieux ressorts de ses machines, l'empire presque magique qu'il exerce sur la matière. Il croit par là mesurer de son œil présomptueux un degré de grandeur non encore atteint, une civilisation inconnue du monde jusqu'à nos jours. Notre jugement viendra-t-il confirmer celui des matérialistes du XIXe siècle?—Dieu nous en garde, Messieurs! La civilisation grecque et romaine était incomplète, parce qu'elle n'était pas chrétienne. La civilisation du matérialisme moderne est fausse, parce que, pouvant être chrétienne, elle méprise cet élément capital, l'élément chrétien, sans lequel tout perfectionnement n'est qu'une vaine parure, sans lequel il n'y a et ne peut y avoir de civilisation complète et véritable.

Tant que le regard de l'homme se porte vers la terre, l'homme n'est pas civilisé, suivant toute l'étendue de ce mot : parce que la vraie civilisation, c'est celle qui apprend à regarder le ciel.

Les littérateurs, qui traitent de la poésie, nous disent qu'un poème, pour être vraiment épique, doit embrasser le monde visible et le monde invisible. Ainsi en est-il de la civilisation : pour être véritable, elle ne doit pas s'arrêter au temps et à la matière : il faut qu'elle s'étende au visible et à l'invisible, au corps et à l'esprit ; il faut qu'elle embrasse la nature entière de l'homme, dont l'âme est immortelle ; et qu'elle produise ses effets pour ce monde et pour l'autre, puisque l'homme est fait pour les deux.

Considéré comme être corporel, comme matière, l'homme est bien peu de chose sur la terre, qui elle-même est si petite comparée au reste de l'univers.

Mais considéré comme être composé de deux natures, comme point de jonction entre la matière et l'esprit, entre le néant et la Divinité, il change à l'instant d'aspect, et se montre tel qu'il est, tel que le Créateur l'a fait. C'est à ce point de vue surtout que la civilisation doit l'orner de ses dons.

Que l'homme domine la terre et en subjugue tous les éléments, qu'il pousse même ses conquêtes au-delà de notre planète, qu'il ravisse leurs secrets à l'armée innombrable d'étoiles et de globes qui roulent sur nos têtes, c'est dans l'ordre : c'était le plan primitif de Dieu. " La parole qui retentit au matin de la création—*Soumettez-vous la terre et dominez-la*—n'a jamais été révoquée " (1). L'homme est le roi de la création, et l'Eglise, loin de s'opposer à ses conquêtes scientifiques, l'encourage et applaudit à ses succès. Mais que le savant ne s'arrête pas à mi-chemin, et qu'il connaisse toute sa grandeur : il n'est pas seulement le roi de la création, il en est aussi le pontife ; et cette fonction sublime de pontife, il ne peut la remplir qu'en autant que la religion lui met sur la tête son diadème, sur les lèvres sa doctrine, dans les mains le sceptre qui vient de Dieu et sous lequel les hommes vont à Dieu.

Donc, Messieurs, la vraie civilisation, au lieu d'attacher l'homme à la terre, doit le soulever de terre et l'élever jusqu'à Dieu. Vous comprenez dès lors la grandeur du rôle de la Propagande dans le monde : par ses missionnaires, les véritables pionniers de la civili-

Réjean Olivier

Ex-Libris

(1) *L'Eglise et la Civilisation*, par l'Eminentissime Cardinal Pecci, maintenant Sa Sainteté Léon XIII.

sation, elle prend l'homme à l'état sauvage, presque semblable aux animaux des forêts, en fait le roi et le pontife de la nature, l'élevant jusqu'à Dieu, l'unissant à lui dès ici-bas, jusqu'à ce que, parvenu au terme de sa course rapide, grandi et transformé, il aille se plonger dans le sein de la Divinité, son origine première.

Ah! l'on s'extasie devant les grandes découvertes de notre siècle : par exemple, devant le génie qui, par la mystérieuse puissance et la magique vitesse de l'électricité, a trouvé moyen d'effacer les espaces, de rapprocher les distances qui étaient un si grand obstacle aux rapports sociaux de l'immense famille humaine! Mais, dites-moi, Messieurs, d'un point de notre globe à un autre, de Québec à Pékin, par exemple, y a-t-il plus qu'une distance finie? Oh! je connais bien une autre merveille, due, non aux savants du siècle, mais à d'humbles ministres de la foi, aux envoyés de la Propagande : car ce sont eux qui rapprochent l'homme déchu de son Dieu, qui l'unissent à lui par les liens sacrés de la foi et de l'amour —et, entre Dieu et l'homme, vous le savez, Messieurs, la distance est infinie!

Je ne crains pas de le dire, le sauvage dont le front s'illumine tout-à-coup des splendeurs de la foi apportée par le missionnaire; ce sauvage, hier infidèle, aujourd'hui fervent chrétien, qui croit en Dieu, le bénit, aspire vers les choses d'en haut, est cent fois plus civilisé que le savant incrédule qui s'est fait une couronne de toutes les pierres précieuses que sa main a pu arracher aux entrailles du globe. Et pourquoi? parce que l'humble sauvage possède la foi. La foi, lumière féconde qui éclaire l'homme sur

sa vraie destinée et lui découvre d'ineffables horizons ; la foi, anneau divin qui unit tous les fils d'Adam dans une croyance commune, dans un même amour ; la foi, charte sublime qui proclame la fraternité des enfants de la terre, en attendant qu'elle en fasse des citoyens de l'Eternité.

Y a-t-il au monde une civilisation comparable à celle-là, comparable à celle dont la Propagande est le foyer ? Y en a-t il une qui brille de caractères aussi éclatants, aussi divers ?

En étendue, c'est une civilisation universelle ;

En durée, elle est perpétuelle ;

En efficacité, elle est toute puissante.

Que votre esprit parcoure la carte du globe connu ; qu'il pénètre jusqu'aux extrémités de la terre, au milieu de ces milliers d'îles presqne inconnues de l'Océan Pacifique ; qu'il visite les plages les plus désertes et les plus sauvages ; qu'il aille jusqu'au centre des continents inexplorés, dans les pays les plus inhospitaliers, dans les régions glacées, là même ou l'homme dévoré par l'amour du gain n'a pas encore osé pénétrer : et vous trouverez les envoyés de la Propagande, travaillant depuis des siècles à civiliser l'homme, c'est-à-dire à le faire remonter sur son trône de roi et de pontife de la création.

Aux yeux de cette puissance civilisatrice, pas de distinction entre le juif et le gentil. Devant la foi du missionnaire chrétien, elle tombe cette barrière honteuse, qui séparait l'esclave de son maître : le maître, ce n'est plus un bourreau ; l'esclave, c'est

un frère. Car l'unité du genre humain est proclamée : triple unité, d'origine, de destinée, de rédemption.

Et cette civilisation, commencée avec les Apôtres, se poursuit par les missionnaires chrétiens, qui en seront à jamais les zélés continuateurs ; intrépides soldats d'une cause dont la bannière flotte depuis dix-neuf siècles au vent de la justice et de la vérité ! Les martyrs tombent ; mais la bannière ne tombe pas : d'autres mains sont là pour saisir cette hampe glorieuse, jusqu'à ce que le drapeau de Jésus-Christ ait enveloppé dans ses larges plis toutes les nations de la terre.

Voilà, Messieurs, la civilisation véritable, celle que la Propagande a pour but d'étendre à tous les peuples, et celle dont on veut arrêter les progrès. Projet aveugle et insensé ! L'on ne comprend pas que cette civilisation, fondée sur la foi, est appelée à régénérer le monde entier dans tous ses éléments : dans l'*individu*, en le plaçant sur la voie qui mène à Dieu ; dans la *famille*, en la fixant sur des bases de paix, d'amour mutuel, de dignité, de bonheur ; dans la *société* elle-même, en la pénétrant de ces principes surnaturels qui éclairent les dépositaires du pouvoir en même temps que les sujets, qui communiquent à tout le corps social cette parfaite harmonie d'où dépend nécessairement la félicité des nations.

En passant devant le palais de l'Institut de France à Paris, je ne pouvais me défendre d'un sentiment d'admiration : toutes les gloires humaiues de la science étaient là pour parler à mes yeux ! Mais en passant devant le noble palais de la Propagande à

Rome, mon âme était non seulement remplie de respect et d'admiration, mais encore inondée d'un saint enthousiasme : car j'avais là, devant moi, plus que le monument des gloires humaines—une gloire divine rayonnait à mes yeux ! Je saluais le monument qui résume le plus grand effort fait par l'homme pour la véritable civilisation, pour le bien de l'humanité.

C'est donc avec raison que nous protestons, Messieurs, contre les tentatives d'un gouvernement qui veut renverser ce monument, éteindre un pareil foyer de civilisation. Sans doute, la foi est un rayon qui ne s'enchaîne pas : comme celui du soleil, il défie toutes les puissances. Mais de même qu'on peut soustraire les corps à la lumière et à la chaleur bienfaisante du soleil, ainsi l'impiété cherche-t-elle à soustraire les âmes aux douces influences de la foi.

Protestons, c'est notre devoir ; mais aussi ayons confiance : la Propagande sortira victorieuse de ces épreuves, et, ce jour-là, la foi et la civilisation triompheront avec elle !

DISCOURS

DE

M. L'ABBÉ LOUIS-AD. PAQUET, S.T.D.,

(ÉLÈVE DE LA PROPAGANDE)

PROFESSEUR À LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

MONSIEUR LE RECTEUR, MESDAMES ET MESSIEURS,

J'ai l'honneur de proposer qu'il soit déclaré :

Que cette conversion, par là même, met en danger l'existance du Collège de la Propagande, pépinière féconde de missionnaires pour le monde entier.

Rome est le théâtre des grands spectacles. Parmi les innombrables merveilles dont se glorifie à juste titre l'Eternelle Cité, il en est peu, je crois, de plus propre à fixer, à captiver le regard du voyageur chrétien que celle qui nous est offerte par l'admirable variété des élèves, dont se composent les différents collèges fondés aux pieds de la Chaire Apostolique. A l'heure où les cours se terminent, et où commence la promenade quotidienne, quel plaisir, quel intérêt de voir les rues de Rome parcourues, sillonnées en tous sens par de longues et nombreuses files de Séminaristes, qui vont et viennent, se croisent, s'entrecroisent, se poussent et se succèdent ! Sur tous les fronts resplendit la candeur, la dignité, la noblesse ; mais

chaque collège a son caractère propre et un costume qui le distingue. Ceux-ci, ce sont des Français, ceux-là des Anglais. En voici qui portent les signes du Séminaire romain, ou du Collège Grec, ou du Collège Germanique, et plus loin défile un bataillon de braves Polonais. Pour chaque file, chaque groupe, c'est un type commun, qui laisse bientôt soupçonner sa nationalité respective.

Mais ces autres, qui sont-ils?—Ils ont l'aspect joyeux; le dévouement se lit dans leurs regards, et avec leur ceinture rouge, soutane noire et nervure rouge, comme ils paraissent heureux ! Qui sont-ils ? C'est en vain que je cherche parmi eux un type commun qui trahisse leur commune origine : chaque figure est un type propre, empreint du cachet de quelque race, depuis la couleur bronzée des fils de l'Orient jusqu'au teint éclatant des enfants du Nord. Ils n'appartiennent à aucune nation, et ils semblent être de toutes les nations.—Inclinez-vous, Messieurs: oui, ce sont eux, ce sont les Apôtres qui passent. Salut ! espoir de l'Eglise et des missions lointaines ! Envoyés du ciel, futurs ministres de la foi, salut ! Je vous reconnais ; mon cœur vous nomme : vous êtes les fils glorieux de la Propagande !

Mesdames et Messieurs, pour bien faire ressortir toute la valeur, toute la portée des protestations dont est justement frappée ce soir l'inique sentence de la Cour de Cassation de Rome, il ne sera peut-être pas inutile d'ajouter à ces cris éloquents de la conscience catholique alarmée quelques mots de détails et de particularités sur le Collège dont l'œuvre devient la victime de l'impiété italienne ; collège que j'aime, et

des autres. Et dire que c'est à de tels administrateurs qu'à l'avenir sera confiée la gestion des biens de la Propagande ! Est-il étonnant alors que tout l'univers catholique ait de légitimes inquiétudes sur l'emploi que l'on va faire du produit de la vente de ces biens? Cette inquiétude bien naturelle, Son Eminence le Cardinal Simeoni l'exprime dans sa lettre à tous les Evêques de l'univers, lorsqu'il dit : " Cet arrêt frappe " la Propagande, soit en l'exposant au danger de " voir périr ses biens, en tout ou en partie, par suite " d'éventualités nullement improbables, soit en su- " bordonnant le paiement de ces rentes à l'arbitraire " des partis dominants, c'est-à-dire en l'assujettissant " à la plus déplorable incertitude.

" Il la frappe surtout parce qu'il lui enlève la libre " disposition de ses capitaux, dont elle a absolument " besoin, en raison même du caractère d'initiative " qui est inhérent à sa nature, et des fréquentes occa- " sions qui lui imposent le devoir de subvenir aux " besoins extraordinaires des diverses missions."

En supposant que, par extraordinaire, cette conversion s'effectue et se maintienne dans cette prétendue légalité qu'on affiche avec tant de complaisance, d'hypocrisie, devrais-je dire, cela justifierait-il l'attentat odieux aux droits du Saint-Siège commis par les auteurs de la loi de conversion? Nullement, puisque la sentence du tribunal italien aura pour effet inévitable de paralyser en grande partie cette liberté d'action, si nécessaire au succès des travaux de la Propagande. L'œuvre de la Propagande est une œuvre soumise à des besoins divers, à des exigences de toute nature souvent imprévues, à cause de l'instabilité des missions fondées parmi les peuples infi-

dèles. Pour satisfaire à ces exigences et à ces besoins, il faut alors plus que le secours d'une subvention ordinaire, il faut quelquefois l'aliénation elle-même de certains capitaux. Sont-ce les rentes sur l'Etat, rentes arbitraires et fort réduites, qui pourront permettre à la Propagande de réparer les ruines soudaines de ces missions ?—On le voit, il y a là plus que la question de finances : c'est l'action elle-même de la Propagande par le monde entier qui est en jeu ; et si la Propagande ne peut poursuivre son œuvre, qui l'accomplira ?

Est-ce le gouvernement libre-penseur du roi Humbert qui va prendre souci d'entretenir ce flambeau qui éclairait le monde? Est-ce son Ministre des Cultes qui enverra au cœur de l'Afrique, sous les feux meurtriers du tropique, ou dans les îles anthropophages de l'Océanie, ses émissaires pour y porter les lumières de la foi ? il est bien permis d'en douter.

Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que les rentes sur l'État, promises par le Gouvernement italien, ne sont qu'un leurre, un fantôme illusoire, une moquerie. Cette prétention astucieuse pourra peut-être tromper les aveugles : mais tromper les catholiques éclairés, mais tromper le Saint-Siège, mais tromper Dieu, elle ne le pourra pas.

DISCOURS

DE

PHILIPPE WELLS, ECUYER, M. D.

PROFESSEUR À LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de proposer qu'il soit déclaré :

Que la conversion des biens de la Propagande, contrairement à la prétention astucieuse du Gouvernement italien, expose cette institution à une véritable ruine.

Le Gouvernement italien, en portant sur les biens de l'Eglise sa main sacrilège, a pressenti, avec raison, que de tous les points du monde catholique un cri d'anathème s'élèverait contre lui. Pour se donner quelque contenance en face de l'Europe étonnée, il a fait voter, par un parlement composé en grande partie de sectaires et d'impies, cette loi de malédiction, cette loi de conversion, ainsi qu'on l'appelle. La conduite du Gouvernement italien en cette circonstance était tellement monstrueuse que, pour donner à cette inique spoliation un faux air de légalité, ce luxe de précautions n'était pas de trop.

Mais la porte du pillage légal était ouverte : la révolution, dès lors, marcha à grands pas sur la voie de l'iniquité, méprisant, foulant aux pieds les droits

les plus sacrés ; et comme si, aujourd'hui, cette voie semblait encore trop étroite, voici que la magistrature italienne elle-même, une magistrature servile et rampante, veut bien prêter au Gouvernement de la nouvelle Italie le concours de son ministère, pour commettre un attentat nouveau, dont l'histoire ne nous offre que peu d'exemples.

On vient nous dire, avec une hypocrisie mal déguisée, que la Propagande ne souffrira en rien de la conversion de ses biens en rentes sur l'Etat : il faudrait être bien naïf pour se laisser prendre à ces déclarations menteuses. On nous dit encore qu'au lieu d'être administrés par la Commission de la Propagande, ces biens le seront par l'Etat, et que la Propagande en touchera les revenus. La loi de suppression, qui a précédé la loi de conversion, nous donne la mesure du degré de confiance que l'on doit avoir dans la sincérité du Gouvernement italien à cet égard.

Vous vous demandez naturellement ce qui a pu motiver l'action du Gouvernement italien en cette circonstance : jetez les yeux en arrière et voyez ce qui s'est fait depuis quelques années dans le royaume du roi galant-homme, et vous aurez le secret de la loi de conversion. Le Gouvernement italien, issu de la révolution, ne roule pas précisément sur l'or et l'argent ; il traîne à sa suite, comme le boulet attaché au pied du forçat, une nuée de fonctionnaires, de fidèles, dont les appétits font gémir les contribuables sous la pression des impôts qu'ils occasionnent : il faut donner du pain à toute cette bureaucratie remuante et famélique, récompenser les dévouements des uns, appaiser les récriminations

et dont mon âme gardera d'immortels souvenirs, puisqu'il fut pour moi une seconde patrie. Quand on aura constaté de près la beauté intime qui fait de la Propagande comme un des plus brillants joyaux de la Papauté, une nouvelle protestation, après tant d'autres, sortira, nous en sommes sûrs, spontanément du cœur.

De tout temps, le S.-Siège a senti le besoin d'avoir près de lui, sous sa main, les soldats valeureux d'une milice toujours prête à aller braver la mort, pour donner la vie, sur les champs de bataille du dévouement et de l'héroisme apostolique. Pourtant, le prosélytisme catholique, sans varier dans son esprit, a peu à peu varier de formes avec le développement siècles, et on l'a vu se produire, éclater tour à tour en différents moyens d'action. Aussi, l'idée d'élever un collège, de fonder une maison propre à recevoir et à instruire de jeunes lévites de toutes nations, qu'on renverrait ensuite dans leur pays pour y semer la foi et l'Evangile, cette idée, dis-je, remonte à Grégoire XV, illustre institutenr de la Congrégation de la Propagande ; mais à son successeur Urbain VIII revient l'honneur d'avoir mis ce plan à exécution. Une bulle du S. Pontife érigea canoniquement le Collège en 1627 ; une autre bulle de 1641 le soumit entièrement à la Congrégation fondée par Grégoire XV. L'œuvre réussit, et ne tarda pas à produire les fruits de bénédiction qu'on avait lieu d'en attendre. Soutenue du reste par la protection toute particulière des Papes et la générosité des Cardinaux, elle ne pouvait que fleurir. Il en fut ainsi jusqu'à cette terrible époque de la révolution française, dont les secousses se firent sentir dans presque toutes les

sphères de la société.—Les armes des révolutionnaires, rentrés triomphants dans la Ville Eternelle, dispersèrent dans leurs foyers les élèves du Collège, qui, lui-même fut, plus tard, par un décret de l'Empereur Napoléon, supprimé comme inutile. Rétabli avec les Bourbons, depuis lors, le Séminaire de la Propagande n'a cessé de fleurir en poursuivant sa noble mission.

L'organisation admirable du Collège, le personnel choisi de ses directeurs, sa dépendance absolue vis-à-vis de la Sacrée Congrégation de la Propagande, tout concourt à faire de cette institution comme un des châteaux-forts les plus puissants de l'Eglise et de la société. Du reste, un signe non équivoque de l'influence de ce collège sur les grands intérêts qui agitent le monde, c'est bien la sollicitude toute paternelle que les Souverains Pontifes ont toujours montrée pour lui jusqu'à nos jours. Léon XIII, vrai génie chrétien comme le sol de l'Eglise sait en produire, Léon XIII, voulant relever le niveau des études ecclésiastiques à Rome et dans toute la catholicité, ne s'empressait-il pas naguère de tourner avec complaisance ses regards vers la Propagande et d'y nommer les professeurs les plus distingués, pour établir et entretenir là, sous ses yeux, l'un des plus ardents foyers de science, d'où la lumière pourrait plus tôt rejaillir sur le monde ?

Ce séminaire compte plus de 120 élèves internes, accourus de toutes les parties du globe, des sables brûlants de l'Afrique comme des rivages glacés du Septentrion. Mais de plus, plusieurs collèges nationaux viennent encore s'alimenter à la source doc-

trinale de la Propagande pour servir ensuite comme de larges canaux à l'épanchement de la science et de la vérité.

Vaste palais massif, inébranlable comme la foi qui l'a construit, le Collège de la Propagande est situé sur la place d'Espagne, rattachant ainsi son existence et son but aux souvenirs d'une grande nation qui fit tant pour la conversion des peuples. Tout près, du haut de la Trinité des Monts, la France le regarde, et semble se dire avec un secret orgueil : " Le Séminaire de la Propagande, et celui des Missions Etrangères sont nés d'une même foi et du même amour ". A côté se projette l'ombre majestueuse de cette belle colonne élevée par Pie IX en l'honneur de Marie Immaculée.

Le Collège dont nous parlons a tout ce qu'il faut pour prospérer : bibliothèque, musée, typographie, l'arsenal est complet. Qui pourra compter les précieux documents que la bibiothèque renferme, vrais trésors pour l'Eglise et la société tout à la fois, puisque là, sous la poussière d'antiques manuscrits, gît l'histoire de peuples lointains, ou dont la mémoire va se perdre bien avant dans la nuit des âges.—Le musée, quoique incomplet, n'offre pas moins d'intérêt. C'était une vieille tradition, qu'on retrouve chez la plupart des peuples, de suspendre aux murs des temples de la nation les dépouilles glorieuses, arrachées aux mains de l'ennemi vaincu. Ainsi, que de fois les captifs couronnés, traînés après le char de victoire du grand peuple romain, ne sont-ils pas venus, tête basse, laisser tomber leur diadème flétri sur les gradins du temple de Jupiter Capitolin ! Le musée de la Propagande, Messieurs, s'est enrichi des

dépouilles des fausses divinités, découronnées par les missionnaires chrétiens; ses murs renferment jusqu'à des divinités elles-mêmes, traînées là par la main victorieuse de nouveaux conquérants, emprisonnées et frappées dans leur malheur d'un mutisme complet. Ne dirait-on pas que c'est par pitié pour ces pauvres dieux captifs, que c'est pour faire tomber leurs chaînes, et les replacer sur le trône, que le Gouvernement italien s'acharne avec tant d'ardeur contre la Propagande et ses biens!— N'oublions pas de mentionner encore la riche typographie polyglotte attachée à l'institution, et d'où sortent chaque année tant de livres, écrits en langues si variées, pour le besoin constant des missions.

Voilà, Messieurs, ce qu'est le Séminaire de la Propagande, tel qu'il se présente à nous au premier aspect. C'est beaucoup: c'est assez pour vous faire comprendre encore davantage l'indignité de l'acte contre lequel vous êtes venus protester ce soir. Mais notre regard ne doit pas s'arrêter là: il doit s'élever plus haut; il doit saisir l'idée qui plane au-dessus de ce collège, l'esprit qui l'anime, le principe qu'il représente. Comme toute grande institution, qui a sa place sous le soleil de ce monde, le Collège de la Propagande représente un principe: ce principe, Messieurs, vous l'avez saisi sans doute, c'est l'unité: l'unité, fondement de la création qui est une par son auteur et par sa fin, une dans son plan et l'identité spécifique de notre espèce: l'unité, fondement de la Rédemption, qui est une par Jésus-Christ, par la foi et l'Eglise, une par l'universalité des hommes, appelés tous à participer au même bienfait.—Voilà le principe qui domine dans cette admirable réunion

de jeunes missionnaires, venus des quatre coins de l'univers, parlant toutes les langues et n'exprimant qu'une seule et même pensée, une seule et même aspiration, celle de sauver les hommes créés par un même Dieu et rachetés tous de son sang divin.— A Babel, la multiplicité et la confusion des langues furent le signal de la division. Dieu voulait alors, pour le bien de la société, diviser les hommes : depuis Jésus-Christ, Messieurs, la Providence tend à les unir, et les langues qui, au temps de la confusion babélique, s'étaient enfuies, dispersées par toute la terre pour accomplir leur première mission, elles se sont de nouveau réunies pour en recevoir une seconde de la bouche du Vicaire de Jésus-Christ ; et le sublime rendez-vous de ces divines messagères, c'est le Collège de la Propagande : centre commun, d'où elle partent ensuite pour évangéliser le monde.

Ecoutons ce qu'écrivait un jour à ce sujet un des jeunes missionnaires, en s'adressant à la Ville Sainte :

" Sur tout rivage, où peut aborder une voile,
" Tes apôtres s'en vont, guidés par ton étoile,
" Des peuples renouer l'antique parenté.
" La vérité refait ce qu'a détruit le crime ;
" Et Rome, de Babel antipode sublime,
" Du genre humain épars reconstruit l'unité."

Oh ! Messieurs, à voir la concorde, l'harmonie, l'étroite fraternité qui relie par de si douces attaches les élèves de la Propagande, ces représentants de nations diverses et souvent hostiles entre elles, en constatant l'admirable communauté de sentiments qui circule comme une même vie dans cet organisme varié, on croit avoir là sous les yeux l'image la plus parfaite

de la vie commune qui circule dans les veines du genre humain, de cette autre vie, commune aussi, mais plus haute et plus féconde, qui vivifie l'Eglise et ses membres, qui est destinée à vivifier l'humanité toute entière. Et pourtant c'est ce principe d'unité qu'on veut détruire, qu'un gouvernement barbare veut atteindre par l'attentat le plus sacrilège! Qu'est donc devenu le sentiment du beau, et du grand? L'honneur public va-t-il déserter le monde?

Avant la date néfaste de 1870, le Collège de la Propagande avait chaque année son Académie des Langues, c'est-à-dire ces séances polyglottes, où tous les idiomes de la terre venaient s'unir d'un commun accord pour célébrer Dieu, la religion et l'Eglise. Spectacle unique au monde, et qui savait attirer les plus illustres personnages, Cardinaux, Princes et Prélats, et jusqu'aux ennemis eux-mêmes du Catholicisme. Imaginez, Messieurs, plus de cinquante langues, toutes différentes entre elles, mais toutes exprimant dans leurs plus beaux sons, sous leurs plus belles formes, les mêmes sentiments, la même foi, la même charité! L'on pourrait dire, plus de cinquante nations se donnant la main, pour bénir, dans le plus sublime concert de louanges, le Bienfaiteur Universel! Quelle grandeur, Messieurs! quelle magnificence! Où trouvera-t-on en dehors de la Propagande l'éternel principe d'unité, célébré et chanté avec autant d'éclat, avec une expression aussi touchante? Et pourtant, c'est là l'institution qu'on veut abattre, le flambeau qu'on veut éteindre!—Non, il ne s'éteindra pas ce divin flambeau, car il reste encore trop d'ombres à dissiper. Elle vivra cette institution divine, parce qu'elle a Dieu pour elle, et qu'il reste encore trop d'âmes à sauver!

Je ne puis m'empêcher de rappeler ici l'acte solennel par lequel, avant de partir, les élèves s'engagent sous serment, à la face du ciel et de la terre, à marcher toujours sous les ordres de leurs supérieurs, dussent-ils affronter la mort et verser leur sang. Cette idée, d'ailleurs, ne les effraie pas : l'habit, nuancé de rouge, qu'ils portent est là pour l'entretenir dans leur esprit jusqu'à l'heure du sacrifice.

Qu'il est beau, qu'il est grand ce départ des Propagandistes, qui après avoir bu pendant de longues années à la même coupe, après s'être nourris à la même table, vont maintenant se partager le monde entier pour distribuer le pain des forts, le sang du Sauveur, aux pauvres infidèles qui ont faim et soif de la justice ! Je crois les voir encore à genoux aux pieds du Vicaire de J. C., et recevant le céleste mandat, sans lequel toute prédication est vaine ; à genoux aux pieds du Cardinal Préfet de la Propagande et des autres Supérieurs, pour recueillir le paternel adieu de ces hommes vénérés ! Le temps est venu : il faut partir. Une larme brille sur leur joue amaigrie : la Propagande est une si bonne Mère ! Mais Dieu le veut, et le salut des âmes le demande ! Ils partent, le cœur ferme, nouveaux Apôtres, sortant du Cénanacle fortifiés et intrépides ; et du haut de la Colonne de l'Immaculée Conception, du haut de son trône, Marie, qui les voit partir, étend ses bras pour les bénir. Adieu ! Rome chérie ! L'un prend le chemin de l'Orient ; l'autre, celui de l'Occident ; celui-ci court au Midi, celui-là au Septentrion. On se disperse en tous sens. Adieu !—Et voilà, Messieurs, ce qu'est le Collège de la Propagande, le principe qu'il représente et l'œuvre qu'il opère.

A l'heure où je vous parle, sur tous les rivages, sous toutes les latitudes, partout où la triste nouvelle de la sentence du tribunal italien a pu pénétrer, il y a des cœurs qui tressaillent, des poitrines oppressées qui gémissent; car partout la Propagande a ses ministres, ses envoyés, ses Apôtres. De l'extrême empire d'Asie, j'entends le missionnaire chinois qui s'écrie : " Honte aux persécuteurs " ! Des déserts sablonneux de la Cafrérie, le missionnaire africain proteste et dit : " Honte à la nouvelle Italie " ! J'entends le missionnaire russe, qui des steppes glacées de sa patrie, crie à son tour : " Honte à notre siècle ! " Et les échos attristés du S.-Laurent répètent : " Honte, honte à notre siècle, à la nouvelle Italie, aux persécuteurs " ! Ah ! l'on veut bâillonner l'Eglise, étouffer sa doctrine ! et l'on sait bien qu'en atteignant la Propagande, on atteint la foi dans son expression la plus pure, dans sa plus héroïque manifestation ; l'on sait bien que par là même on atteint le grand principe d'unité qui régit l'humanité, et l'économie de la Rédemption. Mais ce que l'on ne sait pas, ou ce que l'on semble ignorer, c'est que le même Dieu qui a soutenu les premiers Apôtres contre les Césars de la puissance romaine, saura aussi soutenir la Propagande et ses ministres contre l'ignominieuse barbarie du XIXème siècle.

La Propagande est une trompette à cent bouches, la trompette évangélique. Ne craignons pas, Messieurs : Dieu est là pour l'animer de son souffle, et la faire retentir longtemps encore à travers le monde.

CONCLUSION PRATIQUE

PAR

M. LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ.

Il nous reste, Messieurs, à tirer les conclusions pratiques de ces résolutions. L'unanimité avec laquelle vous les avez accueillies va me rendre plus facile la tâche de conclure ce que nous avons à faire.

L'Eglise, Messieurs, est éternelle : je ne vous apprends là rien de nouveau, non plus qu'en affirmant que sa mission sur la terre doit durer jusqu'à la fin du monde. Mais il en résulte que cette bonne mère, même lorsque ses enfants dénaturés mettent des entraves à son action bienfaisante, cherche toujours, comme son Divin Epoux, à tirer le plus grand bien du mal et à réparer les ruines causées par les méchants. Frappée d'un côté, elle se reprend d'un autre, sans jamais se décourager, sachant bien que Dieu, dans les secrets de son infinie Providence, saura trouver les moyens de suppléer aux défections par des adhésions nouvelles.

Or le Souverain Pontife ne peut plus se passer de la Propagande. Celle-ci est devenue un rouage nécessaire au fonctionnement régulier de l'administration Pontificale ; elle peut être transformée, mais il faut qu'elle subsiste.

Puisque la Propagande est spoliée en Italie, le Saint-Père a résolu de chercher, en dehors de ce pays, des centres administratifs dont la sureté sera garantie par l'honorabilité et l'honnêteté des gouvernements à l'ombre desquels ces nouveaux centres seront placés.

Confiant dans le zèle et la générosité constantes des catholiques du monde entier, le Saint-Père vient donc de fixer, sur les différents points du globe terrestre, mais en dehors de l'Italie, vingt trois centres administratifs, ou *Procures*, qui sont, par là même, autorisées à recevoir les dons que la piété des fidèles désirera faire pour aider le Saint-Père dans l'œuvre des Missions. Là les offrandes pourront être conservées à l'abri de tout péril et seront à la libre et pleine disposition de la Sacrée Congrégation de la Propagande, suivant les besoins.

Quelle honte pour l'Italie, de voir le stigmate de la malhonnêteté attaché au front de son gouvernement, par le Souverain Pontife ! Donc, tant que le régime actuel durera, il ne sera plus sûr pour l'Eglise de rien posséder dans cette péninsule, qu'elle a comblée de ses bienfaits ! et il faudra placer en dehors de ses limites et hors de la portée de ses gouvernants, les aumônes des fidèles, pour que celles-ci puissent atteindre la fin des donateurs !—Ah ! si l'Italie, qui a tant aspiré vers l'unité, avait voulu l'accepter dans une confédération honorable pour tous, et respectant les droits de tous, comme l'ont rêvée tant de Souverains Pontifes jusqu'à Pie IX, elle serait aujourd'hui heureuse et respectée. Mais elle a voulu fonder son unité nationale sur le mépris

du droit des gens, sur la révolution et sur la spoliation de l'Eglise : malheur à elle ! car Dieu est plus fort qu'elle ; d'ailleurs il peut attendre, puisqu'il est éternel.

Par contre, Messieurs, quelle gloire pour nous, pour le Canada ! L'ancienne province du Canada compte à peine un million et demi de catholiques, et néanmoins, pendant que les plus grands et les plus importants états de l'Europe n'ont chacun qu'une *Procure*, nous, le Canada, on nous fait l'honneur de nous en donner deux, une à Québec et l'autre à Toronto !

Y aurait-il témérité de notre part à essayer de nous rendre compte de la raison de cette confiance spéciale ? Je ne le crois pas, Messieurs ; et je n'hésite pas à l'attribuer à la connaissance que l'on a de la foi ardente et de la générosité proverbiale des populations catholiques du Canada, qui peuvent être partagées de sentiments sur bien d'autres sujets, mais qui, lorsqu'il s'agit de la foi et du Saint-Siège, n'ont plus qu'un cœur et qu'une âme.

Or, Messieurs, *noblesse oblige*. Soyons à la hauteur de notre réputation, et, s'il y a moyen, faisons-la grandir encore. D'autant plus que, nous, catholiques du Canada, nous en avons une raison spéciale, celle de la reconnaissance, puisque l'Eglise de notre pays est née, a grandi, s'est développée sous la direction et sous l'influence de la Propagande.

Peut-être l'ignorez-vous, Messieurs ; mais tous les actes d'administration de la Propagande, y compris même les Bulles des Evêques, et autres documents solennels, se font et se donnent sans aucun frais de

Chancellerie, pour tous les pays qui relèvent de la Propagande, tandis que les autres contrées, qui sont tenues de s'adresser aux autres Congrégations Romaines, sont obligées de payer ces frais, souvent considérables.

Grâce à la Procure Pontificale de Québec, bien des petites bourses qui n'auraient pas osé envoyer leurs centins à la Propagande de Rome, seront heureuses d'avoir cette occasion de contribuer au soutien d'une des plus grandes administrations du Saint-Père, en transmettant leur obole à la Procure de Québec. Quel est le catholique, si faibles que soient ses ressources, qui ne trouvera pas, dans un temps ou dans un autre, moyen de fournir son humble denier ? Qui sait si, par suite de la louable émulation que va créer l'appel de nos Evêques, le nouvel état de la Propagande ne deviendra pas plus florissant qu'auparavant ? Et, dans ce cas, quel est celui qui ne voudra pas se donner la gloire et la consolation de pouvoir dire, quelque faible qu'ait été son offrande : moi aussi j'ai contribué, selon mes moyens, au maintien et au développement de la Propagande ?

Soutenons donc, Messieurs, les œuvres de la Propagande, non seulement par nos protestations énergiques contre ses oppresseurs, mais surtout pratiquement en augmentant ses ressources ; et ne permettons pas que les malheurs des temps forcent à abandonner le bien commencé.

J'ai donc l'honneur de proposer comme dernière résolution :

" *Que c'est la volonté, comme c'est le devoir des catholiques de ce pays, et en particulier de Québec, d'adhérer*

pratiquement aussi bien que de cœur, aux désirs actuels du Souverain Pontife et de la Propagande."

Messieurs, la tâche de l'Université ce soir est finie ; mais votre présence ici prouve que la question que nous avons traitée n'a pas seulement les sympathies de l'Université.

Je suis tout particulièrement heureux de pouvoir dire que nos Chambres délibérantes, réunies à Québec pour la dépêche des affaires de la Province, ont bien voulu faire trève ce soir à leurs graves discussions pour permettre à leurs Membres de se joindre à nous dans cette circonstance. Je suis également heureux de vous apprendre que nos chefs politiques *ont oublié* qu'ils étaient à la tête de deux camps *tout-à-fait* irréconciliables, et que la loyale Opposition de Sa Majesté s'est trouvée tellement d'accord avec le Ministère sur les grands intérêts du Saint-Siège, que les chefs des deux partis nous ont promis de témoigner ici publiquement de la plus parfaite conformité de sentiments entre eux et avec nous sur la question de la Propagande. Malheureusement quelques-uns de ceux qui devaient parler ici ce soir, en sont empêchés, mais ils ont bien voulu suppléer à leur absence par des lettres d'adhésion qu'on me permettra de lire.

Vous ne serez donc pas complètement privés du plaisir d'entendre l'expression de leurs sentiments, d'autant plus que l'Honorable M. Mercier est ici et vous adressera lui-même la parole du haut de cette estrade.

LETTRE D'ADHÉSION

DE

S. E. LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Québec, 30 avril 1884.

Au Révd Thomas Hamel,
Vicaire-Général,
Recteur de l'Université Laval, Québec.

Monsieur le Recteur,

Je regrette infiniment qu'il me soit impossible de me rendre à votre invitation d'assister à la séance solennelle qui a lieu ce soir à l'Université pour protester contre la spoliation des biens de la Congrégation de la Propagande.

Je vous prie de déclarer à l'audience que je m'associe complètement et de tout cœur aux délibérations de l'assemblée et aux résolutions qui y seront adoptées.

Bien à vous,

Théodore Robitaille,
Lieut-Gouv. de la Province de Québec.

LETTRE D'ADHESION

DE

L'HONORABLE JOHN-J. ROSS, M. D.

PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Québec, 30 avril 1884.

Monsieur l'abbé Thos-E. Hamel,
Vicaire-Général,
Recteur de l'Université Laval, Québec.

Monsieur le Recteur,

Je regrette vraiment beaucoup de ne pouvoir, à cause de la fatigue occasionnée par plusieurs jours d'un travail incessant, me rendre à votre bienveillante invitation et assister à la démonstration qui doit avoir lieu ce soir à l'Université Laval.

J'aurais été heureux de m'unir aux catholiques de la capitale de la Province de Québec, pour protester contre le nouvel outrage que médite le Gouvernement de l'Italie. Ce gouvernement s'est attaqué au Souverain Pontife lui-même, puis au clergé et aux ordres religieux, puis aux fondations pieuses de la ville de Rome; aujourd'hui c'est sur les biens dont bénéficient les catholiques des pays de missions, qu'il tourne ses regards de convoitise. Dans tous les

cas ce sont toujours les œuvres de l'Eglise qu'il s'efforce de détruire, en s'emparant des biens qui les aident à subsister, unissant ainsi le sacrilège à la spoliation.

Comme catholique et comme habitant de l'un des pays sur lesquels s'exerce la bénigne influence de la Sacrée Congrégation de la Propagande, je m'unis de tout cœur à votre protestation et je vous remercie, Monsieur le Recteur, de m'avoir invité à m'y associer.

Veuillez me croire,

Monsieur le Recteur,

Votre très humble serviteur,

JOHN.-J. ROSS.

LETTRE D'ADHESION

DE

L'HONORABLE L.-O. TAILLON,

PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Mercredi soir.

Cher Monsieur,

Je me vois privé du plaisir d'assister à la séance intéressante à laquelle vous m'avez fait l'honneur de m'inviter. Quoique n'étant pas gravement indisposé, je crois plus prudent de profiter de l'ajournement de la Chambre pour ne pas sortir ce soir. Veuillez croire que je le regrette vivement.

Je me joins de tout cœur à vos protestations contre les persécutions que souffre l'Eglise. Il y a à peine un quart de siècle, la population catholique du Canada mêlait sa voix à une clameur immense qui s'élevait de la catholicité, à la vue des spoliations sacrilèges qui venaient d'être commises. Plus tard, nous envoyions vers la Ville Eternelle une vaillante jeunesse pour nous représenter dans la petite armée qui était restée groupée autour de l'Auguste Vieillard du Vatican. Aujourd'hui nous ne pouvons que protester au nom de la même cause sainte. Ces persécutions nous affligent profondément; mais elles ne sauraient nous décourager puisque nous savons que l'Eglise a grandi au milieu des persécutions.

Agréez, Monsieur,

l'assurance de ma plus parfaite considération,

L.-O. TAILLON.

LETTRE D'ADHÉSION

DE

L'HONORABLE JEAN BLANCHET,

SECRÉTAIRE PROVINCIAL.

Québec, 30 avril 1884.

Révd Messire T. Hamel,
Grand-Vicaire,
Recteur de l'Université Laval.

Monsieur le Recteur,

Je regrette vivement qu'une indisposition dont je ne suis pas encore remis me prive du plaisir que j'aurais éprouvé en assistant à votre importante démonstration. Je m'unis cependant de cœur et d'esprit avec vous et je m'empresse de déclarer que je condamne avec énergie toutes les spoliations, passées et présentes, du Gouvernement italien. Il n'y a pas un catholique sincère qui puisse refuser de joindre sa voix aux éloquentes protestations que vous allez faire entendre ce soir, dans les murs de votre grande et bienfaisante institution. Espérons que cette condamnation émue et indignée, jointe à celle des catholiques de tous les pays, arrêtera peut-être à temps la main sacrilège qui menace la sécurité et met en danger l'existence même d'institutions qui sont l'œuvre de la foi et de la générosité des fidèles du monde entier.

Veuillez me croire,
M. le Recteur,
Votre serviteur très humble,

J. Blanchet.

DISCOURS

DE

L'HONORABLE HONORÉ MERCIER,

MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

MONSIEUR LE RECTEUR, MESDAMES ET MESSIEURS,

Lorsque, cette après-midi, Monsieur l'Orateur de l'Assemblée Législative était sur le point de dire qu'il était six heures, la Chambre a cru devoir ajourner, afin de permettre à ses membres de venir rendre hommage d'abord à la cause catholique, et ensuite à l'illustre institution qui nous reçoit ce soir. Et je ne vous cacherai pas, Monsieur le Recteur, que mes collègues et moi, nous vous sommes extrêmement obligés, et nous remercions cordialement cette belle institution pour l'intéressante soirée qu'elle nous a fait passer.

Nous sommes venus ici pour nous reposer et pour nous instruire : nous sommes venus nous reposer de nos travaux et de nos fatigues parlementaires ; nous sommes aussi venus nous instruire aux sources inépuisables ouvertes au public par une institution qui a déjà fait tant de bien dans le pays à la cause de la religion et à la cause de la patrie.

L'instruction que nous avons reçue ce soir nous indique notre devoir. Comme vous l'avez si bien dit, Monsieur le Recteur, quand il s'agit de la cause catholique, toutes les dissentions disparaissent ; nous abandonnons nos divisions politiques, nous mettons de côté nos exigences de partis, pour nous unir sous un même drapeau, le drapeau religieux qui a abrité nos pères, et que nous sommes obligés de sauvegarder comme signe de ralliement de tous tant que nous sommes, qui tenons à notre foi catholique comme à la plus chère de nos institutions.

J'ai été particulièrement heureux ce soir, Monsieur le Recteur,—car c'est la première fois que j'ai l'honneur d'assister à vos séances universitaires—j'ai été, dis-je, particulièrement heureux d'entendre les protestations qui ont été faites, et de les entendre de bouches aussi autorisées. En écoutant toutes ces belles démonstrations faites avec tant d'habileté, avec tant de science, avec tant de noblesse, je n'ai pu m'empêcher de faire une réflexion : c'est qu'il appartenait bien à l'Université Laval d'être la première sur le continent américain à protester contre la spoliation odieuse dont le Saint-Siège vient d'être la victime.

Vous aviez plus d'un titre à nous servir de modèles, vous qui, dans le Canada, êtes une véritable Propagande, qui répandez par tout le pays les lumières religieuses, patriotiques et scientifiques.

Nous sommes fiers de mettre en pratique les salutaires enseignements que nous donne cette belle institution ; de nous laisser guider à la lumière de la science qu'elle a mission de répandre et qu'elle a

prodiguée avec tant de dévouement, sans jamais s'écarter des traditions que lui ont léguées ses illustres fondateurs.

Pour nous, qui avons admiré cette institution, qui avons applaudi à ses succès (et qui nous proposons bien d'y applaudir encore), nous n'avons pu assister à cette séance, sans nous rappeler combien d'hommes illustres cette maison a déjà fournis à la religion et à la société ! quelle génération d'hommes distingués n'a-t-elle pas produite ! et combien nous sentons l'obligation impérieuse de faire des efforts pour suivre dignement les traces de cette phalange d'hommes éminents que vous avez répandue sur tout le pays : hommes illustres dans le clergé, hommes illustres dans les professions libérales, hommes illustres partout !

Aussi chaque fois que nous rencontrons un de ces hommes qui peuvent saluer l'Université Laval comme leur *Alma Mater*, nous nous inclinons devant lui comme devant l'enfant de la plus belle et de la plus grande institution catholique du continent américain.

Pour nous, les combattants du jour, qui sommes appelés, non pas par le talent (je parle pour moi-même), à être quelque chose dans ce grand tournoi politique qui se fait ici comme ailleurs, nous ne pouvons nous empêcher de constater avec bonheur que si, dans cette institution, vous savez inculquer les principes de la science, vous savez aussi y développer les nobles flammes du patriotisme. Ceux qui sortent de cette maison ne sont pas seulement des érudits, des savants, mais aussi et avant tout des patriotes dévoués à la grande cause du pays.

Ce serait, Messieurs, témérité de ma part de vouloir ajouter quoi que ce soit aux éloquentes protestations que l'Université Laval vient de faire entendre contre l'odieuse spoliation dont la Propagande a été l'objet : la cause est trop belle, trop grande, et ma voix est trop faible. Je me contenterai de faire remarquer que l'Université Laval, en nous invitant à prendre part à cette démonstration, a voulu constater l'unité de sentiment qui existe dans toutes les classes de notre société et dans tous les partis, quand il s'agit de notre dévouement à la cause sacrée de l'Eglise, et nous fournir l'occasion de venir protester de notre respect et de notre soumission envers la Sacrée Congrégation de la Propagande. Oui, tous nous formons des vœux pour que l'ignoble spoliation dont le Gouvernement italien se rend coupable, ne produise pas les résultats que ses auteurs en attendent, et qu'en conséquence nous voyions se réaliser l'espérance que ces jours de tribulation finiront bientôt. C'est dire que j'adhère entièrement aux sentiments qui ont été exprimés ce soir.

Je me permettrai d'ajouter que, si l'Université Laval, qui nous donne en ce moment le spectacle d'une si noble démonstration, a eu et a encore ses tribulations et ses épreuves, nous espérons que ces jours mauvais finiront bientôt, et que nous la verrons toujours grandir, prospérer, garder sa place comme université catholique, comme l'une des institutions les plus importantes de l'Amérique tout entière, comme la gardienne vigilante des traditions de l'honneur et du patriotisme, comme le boulevard vénéré de notre religion et de notre nationalité.

M. le Recteur remercia ensuite de leurs concours Messieurs les orateurs, les autorités religieuses et civiles, les Membres des deux Chambres du Parlement, ainsi que le nombreux auditoire qui remplissait la grande salle des Promotions.

Grâce à ce concours général, la protestation de l'Université a eu une signification bien plus étendue : elle est devenue une protestation de la ville de Québec et, on peut dire aussi, de toute la Province.